



CONDITIONS D'OUVERTURE – MESURES PREVENTIVES



Affichage des mesures préventives et d'organisation des entraînements à consulter



Inscriptions préalables pour permettre le respect de la limite de rassemblement fixée par les directives gouvernementales



Organisation des parkings, mise en place de règles de circulation et accès aux installations



Délimitation de zones d'attente individuelles respectant la distanciation - Condamnation des lieux ne permettant pas la distanciation



Mise à disposition de gel hydroalcoolique pour tous, nettoyage et désinfection des espaces communs notamment des sanitaires



Club house, terrasse : Application des consignes gouvernementales pour les bars et restaurants



Accueil et vente de consommables : Protection du personnel et des clients



Mise hors d'usage des équipements non indispensables : râteliers, tables, chaises...



Équipement de protection des personnes d'accueil et d'assistance (gants, masques, badge)



Organisation et affichage des mesures spécifiques sur les pas de tir :



Incitation au règlement par carte bancaire et chèque ou appoint pour les règlements espèces

Le club est en droit d'instaurer des consignes complémentaires plus restrictives

Le club est en droit d'exclure toute personne ne respectant pas les consignes en vigueur